

La troisième contient la généalogie et l'armorial des maisons nobles de Bresse et du Bugey.

La quatrième, enfin, renferme la transcription des principaux titres qui servent de preuves aux faits les plus remarquables de son histoire, ce qu'il a fait à l'exemple du célèbre Duchesne, et ce à quoi il a été obligé, *parce que dit-il, ceux qui écrivent des histoires particulières comme moi, et qui n'ont point d'auteurs anciens qui aient écrit les choses de leur tems sont obligés, pour donner foi à leurs ouvrages, d'y ajouter les preuves.*

Lors de la publication de son histoire de Bresse, Guichenon jouissait du titre de conseiller historiographe du roi. Il ne voulut pas faire imprimer dans cet ouvrage toutes les particularités qui étaient venues à sa connaissance, mais il les avait annotées en marge d'un exemplaire qu'il s'était réservé, et qui était déposé à la bibliothèque des Augustins du faubourg de la Croix-Rousse, de Lyon. Philibert Collet a écrit contre son histoire, mais l'ouvrage qu'il a fait à ce sujet n'a pas été imprimé. Dans son livre de l'explication des statuts de Savoie et usages de Bresse, il prend occasion dans plusieurs endroits de critiquer Guichenon.

Il prétend, première partie, page 9, que cet historiographe, en parlant des communes dont il entreprenait l'histoire, *a évité la fatigue de l'exactitude, pour se donner le plaisir de quelques citations*, et qu'un raisonnement judicieux aurait mieux convaincu ses lecteurs, que les copies sans authenticité qu'il a fait imprimer dans la quatrième partie. Ce jugement de Collet est fondé sur ce point, puisque l'on reproche avec justice à Guichenon d'avoir très négligé la partie historique de son ouvrage, tandis qu'il s'y est fort étendu sur les familles particulières qui lui ont fourni des mémoires, ce qui fait dire à Collet, partie deuxième, page 147, que ce sont les particuliers qui ont fait cette histoire, et que ce chapitre